

Communiqué de presse

Mobilité

Le nouvel horaire CFF est globalement positif pour la mobilité des Vaudois

Le Conseil d'Etat salue le projet d'horaire 2016 mis en consultation aujourd'hui. Prévue pour permettre le lancement des grands chantiers Léman 2030, la nouvelle offre ferroviaire apporte de nombreuses améliorations pour les Vaudois, en particulier dans le Nord Vaudois. En revanche, le Canton demande aux CFF de tout mettre en œuvre pour compenser les pénalisations de l'offre prévues à Bex et à Nyon.

L'Office fédéral des transports (OFT) a mis en consultation publique le nouvel horaire 2016. Globalement, ce projet apporte de nombreuses améliorations pour les Vaudois. L'offre sera nettement améliorée dans le Nord Vaudois, notamment grâce à la circulation des trains ICN toutes les 30 minutes sur la ligne du Pied du Jura. Le prolongement du RER Vaud jusqu'à Grandson est l'autre point fort de l'horaire qui sera introduit le 13 décembre 2015. Des trains circuleront également toutes les demi-heures entre Lausanne et Yverdon-les-Bains. Dans le contexte de la suppression d'une des trois voies entre Lausanne et Renens pour en construire une quatrième, de telles améliorations équivalent à un petit miracle réalisé par les spécialistes des horaires de Léman 2030 (Confédération, cantons, CFF).

Le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) va en revanche demander le maintien de l'arrêt de 4 ICN en gare de Nyon le matin. Si le Canton est conscient de la saturation des rails entre Coppet et Allaman, il veut s'assurer que toutes les solutions soient étudiées par les CFF pour maintenir cette offre importante pour les pendulaires du matin.

La suppression de l'arrêt de 8 trains en gare de Bex doit également être compensée par un service de substitution performant pour les voyageurs touchés. Pour le DIRH, la solution de la mise en place d'une navette ferroviaire entre Aigle et Saint-Maurice doit être privilégiée par les CFF. Le Canton salue, en revanche, le renforcement de l'offre dans cette gare aux heures de pointe.

Le nouvel horaire peut être consulté sur le site Internet www.projet-horaire.ch. Il impliquera des changements d'habitudes pour une partie des voyageurs. Lors de son lancement en décembre, le DIRH sera particulièrement attentif aux éventuels problèmes de manque de places dans les trains et demandera immédiatement des mesures correctives aux CFF.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 mai 2015

**Renseignements complémentaires: DIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 316 67 01 ;
Pierre-Yves Gruaz, directeur général de la mobilité et des routes, 021 316 71 30**